



# AUGUSTE MEUNIER



141

## Campagne contre l'Allemagne du 1er mars 1915 au 5 mai 1917.

*Auguste Armand Baptiste MEUNIER, né le 31 octobre 1871 à la Boissière de Montaigu, domestique cultivateur, fils d'Alexis MEUNIER, 33 ans, cultivateur à la Ronde et de Marie DIXNEUF, 23 ans, son épouse, cultivatrice.*

*Marié le 26 avril 1904 à Bressuire à Mathilde Louise CHEVRIER.*

*Auguste a les cheveux châtain, les yeux gris, le front ordinaire, le nez écrasé, la bouche moyenne, le menton rond, le visage ovale, il mesure 1,63 mètre.*

*Appelé à l'activité le 15 novembre 1892 au 137<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, arrivé au corps le dit jour, immatriculé sous le N° 3536, soldat de 2<sup>ème</sup> classe.*

*Envoyé en congé le 24 septembre 1895 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de bonne conduite accordé.*

*Passé le 26 juillet 1904 dans la subdivision de Parthenay par changement de domicile. Affecté au 67<sup>ème</sup> régiment Territorial d'Infanterie.*

*Rappelé à l'activité en vertu du décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914, arrivé au corps le 1<sup>er</sup> mars 1915.*

*Passé au 70<sup>ème</sup> Régiment Territorial d'Infanterie le 13 mars 1915, arrivé au corps le dit jour.*

*Maintenu service armé par la commission de réforme de Villers Cauterets du 1<sup>er</sup> décembre 1915. Passé au 119<sup>ème</sup> Régiment Territorial d'Infanterie le 18 mai 1916.*

*Evacué le 20 octobre 1916, classé service auxiliaire le 5 janvier 1917 par la commission de réforme de Poitiers, pour emphysème léger avec asthme persistant.*

*Mis à la disposition du préfet des Deux Sèvres pour constitution d'équipages agricoles le 5 mai 1917. Passé le 10 octobre 1917 au 7<sup>ème</sup> Régiment de Hussards.*

*Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 20 décembre 1918.*

*Maintenu service auxiliaire avec invalidité inférieure à 10% le 20 juillet 1920 par la commission de réforme de Poitiers pour emphysème pulmonaire généralisé à degré moyen, dyspnée d'effort.*

*Libéré définitivement de toutes obligations.*

*Proposé pour pension temporaire de 15% par la commission de réforme de Poitiers pour néphrite chronique, essoufflement, dyspnée, céphalées, palpitations, 0,50 albumine.*